

répondre de la dot de Marie de Bourbon à Thibaut VI (1), ce qui suppose que Guy avait quelque fief en Forez appartenant au sire de Bourbon, car les seigneurs féodaux donnaient rarement leur caution sans avoir sous la main un gage correspondant à leur engagement. Je ne veux pas chercher à approfondir ce point. Il suffit d'indiquer ici une probabilité ou tout au moins une possibilité.

Après l'écusson de Navarre qui semble avoir été mis par courtoisie immédiatement après celui de Beaujeu, les autres écussons n'ont évidemment plus aucun rang de pré-séance. Nous ne suivrons donc pas l'ordre dans lequel ils sont placés, afin de pouvoir parler de suite de ceux appartenant à des maisons souveraines et princières.

L'écusson de Bourgogne sans brisure, qui occupe le n° 26, appartient évidemment au duc de Bourgogne. Les titres de la maison de Bourgogne sont encore peu connus, la publication des inventaires n'étant pas encore terminée ; mais nous voyons, par le testament de Robert II, duc de Bourgogne, en date de 1297, inséré dans l'histoire d'André Duchesne (2), que ce prince possédait plusieurs fiefs en Forez. Nous avons dit qu'en 1273 le sire de Beaujeu (Louis de Forez), avait reçu en fief du comte Guy VI de Forez, son frère aîné, les seigneuries en toute justice d'Amplepuis et de Joux. Cette dernière était alors tenue du sire de Beaujeu en arrière-fief par un seigneur de ce nom, Guillaume de Joux. Or, il faut croire que la seigneurie supérieure de cette terre fut plus tard aliénée au duc de Bourgogne, car elle se trouve mentionnée ainsi dans le testament du duc Robert II avec d'autres : « Le fief du sei-

(1) Huillard-Bréholles, n° 756.

(2) Histoire généalogique de la maison de Bourgogne, par André Duchesne, p. 105.